

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 10 février 2017, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CRETY, Maire.

Présents : MM. Jacky CRETY, Lionel HOUZET, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Bastien PAULAUQUI, Sébastien DOLE, Christophe MACQUART
MMES Nathalie COMARLOT, Agnès BOLAND,

Absents excusés : Karine DUFLOT,

Absent :

Pouvoirs donnés :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie COMARLOT

ADHESION AU SERVICE COMMUN URBANISME DU GRAND REIMS :

À compter du 1er janvier 2017, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, ne bénéficieront plus de l'instruction des actes d'urbanisme par les services de la DDT à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Pour répondre à un souci de mutualisation des moyens dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims, cette dernière a constitué un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, décide :

- d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme par convention, proposé par le Grand Reims

TRANSFERT DE CHARGES A LA C.U.G.R. :

Décide d'adopter la convention à conclure avec la Communauté urbaine du Grand Reims de dette récupérable dédiée aux investissements afférents à la voirie communale.

TRANSFERT DE CHARGES A LA C.U.G.R. :

Décide d'adopter la convention à conclure avec la Communauté urbaine du Grand Reims de dette récupérable dédiés aux investissements et à l'entretien afférent aux églises communales ;

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS :

Participation à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la marne, en vue du renouvellement du contrat au 1er janvier 2018.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE SAINT REMI :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Saint Remi de Chaumuzy.

Le Conseil Municipal retient le projet n°2 de Monsieur LEDOUX Cyril.

Les travaux retenus sont d'un montant de 31 660.43€ HT, 37 932.26€ TTC.

BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT 1 RUE MAURICE :

Le Conseil Municipal décide de louer le logement 1 rue Maurice Faroux à Monsieur MACADRE Cédric et Madame RODRIGUES DA CRUZ Aurélie à compter du 15 mars 2017.

TABLEAUX VERT – VOIRIE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal décide de réviser le tableau vert qui répertorie la voirie et les chemins ruraux de la commune.

Le Maire,
Jacky CRETY

